



## **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2024**

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 20 novembre 2024 ;
- publication sur le site internet de la Commune de l'ordre du jour et de la convocation le 20 novembre 2024 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 20 novembre 2024 ;
- affichage dans le village de l'ordre du jour et de la convocation le 20 novembre 2024;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
  - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 19 heures par M. Olivier SOHLER, Maire, en présence de M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, Mmes Régine DIETRICH, Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointes au Maire, MM. Serge MATHIS, Yves SCHNELL, Michel CORBIN, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes Christelle HIRSCHMANN, Nadine VOLK, Estelle LEVY, Delphine BIEHLER, Laurence PALMER, Conseillères Municipales; MM. Hubert GUIOT, Guy ENGEL, Dominique WAEGELL, Hervé DISTEL, Conseillers Municipaux.

M. Gérald DILLENSEGER, Conseiller Municipal, Mmes Stéphanie HUSSER, Anne RINIÉ, Clémentine JEHL, Conseillères Municipales, sont absents et excusés.

M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, Mmes Anne RIFF, Karine VOGELEISEN, Conseillères Municipales sont absents.

M. Gérald DILLENSEGER, Conseiller Municipal, a donné procuration à Mme Estelle LEVY, Conseillère Municipale.

Mme Stéphanie HUSSER, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Olivier SOHLER, Maire.

Mme Anne RINIÉ, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué.

Mme Clémentine JEHL, Conseillère Municipale, a donné procuration à Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire.

**Membres en exercice : 23 Présents : 16 Absents et excusés : 4 Absents : 3 Procurations : 4**

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

**DESIGNE à l'unanimité**, M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, secrétaire de séance.

**L'ordre du jour est le suivant pour la séance N° 40 du mandat 2020-2026 :**

1. **Approbation du procès-verbal de la Séance du 22 octobre 2024**
2. **Installation du Conseil Municipal des enfants**
3. **ADMINISTRATION GENERALE**
  - A. **Association foncière – Renouvellement du bureau**
  - B. **Entretien des espaces verts et publics**  
**Chantier d'insertion 2025 – SAVA**
  - C. **Gestion du personnel**
    1. **Recrutement d'agents saisonniers et en cas d'accroissement d'activité**
    2. **Mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels-  
Groupement de commande – CDG 67**
4. **AFFAIRES SPORTIVES**  
**Rénovation et extension de l'Espace Sportif**  
**Attribution et signature du Marché**
5. **FORÊT- CHASSE**
  - A. **État prévisionnel des coupes et programme des travaux 2025**
  - B. **État d'assiette 2026**
6. **DOMAINE**
  - A. **Acquisition d'une parcelle et servitude de passage en tréfonds**
  - B. **Désaffectation et Déclassement Rue des Loriots**
  - C. **BINN – Acquisition d'une parcelle - Rectification de la délibération n°2024-07-4**
7. **FINANCES**
  - A. **Décision modificative n°1**
  - B. **Subventions 2024 – Modification du tableau**
8. **DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE**
9. **COMMUNICATIONS**
10. **VŒUX – DIVERS**

**DECISIONS**

<b>1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2024</b>	Adopté à l'unanimité 3 Abstentions
<b>2. Installation du Conseil Municipal de enfants</b>	Adopté à l'unanimité
<b>3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	
<b>A. Association foncière – Renouvellement du bureau</b>	Adopté à l'unanimité
<b>B. Entretien des espaces verts et publics</b> <b>Chantier d'insertion 2025 – SAVA</b>	Adopté à l'unanimité

<b>C. Gestion du personnel</b> <b>1. Recrutement d'agents saisonniers et en cas d'accroissement d'activité</b>	Adopté à l'unanimité
<b>Gestion du personnel</b> <b>2. Mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels-Groupement de commande – CDG 67</b>	Adopté à l'unanimité

<b>4. AFFAIRES SPORTIVES</b>	
Rénovation et extension de l'Espace Sportif Attribution et signature du Marché	Adopté à l'unanimité
<b>5. FORÊT- CHASSE</b>	
<b>A. État prévisionnel des coupes et programme des travaux 2025</b>	Adopté à l'unanimité
<b>B. État d'assiette 2026</b>	Adopté à l'unanimité
<b>6. DOMAINE</b>	
<b>A. Acquisition d'une parcelle et servitude de passage en tréfonds</b>	Adopté à l'unanimité 3 Abstentions
<b>B. Désaffectation et Déclassement Rue des Loriots</b>	Adopté à l'unanimité
<b>C. BINN – Acquisition d'une parcelle - Rectification de la délibération n°2024-07-4</b>	Adopté à l'unanimité
<b>7. FINANCES</b>	
<b>A. Décision modificative n°1</b>	Adopté à l'unanimité
<b>B. Subventions 2024 – Modification du tableau</b>	Adopté à l'unanimité
<b>8. DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE</b>	Acté

Le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée présente et salue particulièrement les enfants présents du Conseil Municipal des Enfants ainsi que leurs parents.

Il ajoute que la séance est publique mais qu'il n'y a aucune obligation de rester jusqu'à la fin de la séance, les enfants et leurs parents peuvent partir quand ils le souhaitent.

### **DCM-2024-11-1**

#### **1. Approbation du procès-verbal de la Séance du 22 octobre 2024**

M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, fait part d'une observation concernant la délibération liée au changement de dénomination d'une place publique : « Place de la Gare - Place Abbé Pierre » en « Place de la Gare ». En effet la délibération n'a pas été adoptée à l'unanimité mais à la majorité en raison d'un vote contre.

M. Dominique WAEGELL souhaite apporter une modification en page 27 concernant son intervention relative au Centre de tri en remplaçant :

“En décembre 2024, il y aura au SMICTOM plus qu'un Centre de tri avec la résiliation de la convention avec Belfort. “

Par :

“En décembre 2024, il y aura au SMICTOM plus qu’une seule équipe au Centre de tri avec la résiliation de la convention avec Belfort. “

Outre ces modifications, le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2024 préalablement diffusé est approuvé à l’**UNANIMITE** des membres présents lors de la séance.

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal				X
WAESELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué				X
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Mme Estelle LEVY	X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal				X
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

## **DCM-2024-11-2**

### **2. CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS**

#### **Installation**

#### **Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire**

#### **Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire**

Les élèves de CM1 et CM2 ont voté afin d’élire les nouveaux Conseillers Municipaux Enfants.

Certains avaient été élus pour deux ans et conserveront leur statut jusqu’en fin d’année scolaire :

- Mlle Tess BIMBOES
- M. Jules MANGEL
- M. Teddy NOMA
- Mlle Eloane LOTA
- M. Lucas COLIN
- Mlle Marion ZAMBONI

Les nouveaux élus complétant cette équipe sont :

- Mlle Ninon BRUNET
- Mlle Agathe RUHLMANN
- Mlle Manon REMARCK
- M. Basile DISTEL
- M. Louis DEL DEGAN
- M. Gabin BAUER
- Mlle Charline STUDER
- Mlle Emma VARNIER

Le Conseil Municipal les accueillera pour procéder à leur installation officielle.

Une sortie du CME est prévue durant l'année 2025, elle est en cours d'étude.

Le déplacement sera pris en charge par la Commune.

Il est demandé au Conseil Municipal :

**DE PRENDRE EN CHARGE** les frais de déplacement sur le budget communal, au compte 6248  
- Transports de biens et transports collectifs divers.

Le Maire s'adresse aux enfants en félicitant les nouveaux élus ainsi que les anciens présents qui ont même pensé à emmener leurs écharpes tricolores. Il ajoute que les enfants auront la chance de faire une excursion lors de leur mandat d'élus. Le Maire les encourage à soumettre des propositions pour une future excursion.

Madame Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire, indique que les élections se sont tenues dans la Salle de Motricité de l'École Élémentaire le 19 novembre 2024, dans les mêmes conditions que des élections classiques avec des tables de décharge, des isolements et des urnes. Huit candidats se sont présentés pour huit places.

Le Maire invite les nouveaux élus du Conseil Municipal des Enfants à se présenter et de parler de leurs projets. Il leur remet ensuite l'écharpe tricolore sous les applaudissements des membres présents. Tous les enfants sont en classe de CMI.

Suite à la présentation des enfants, un tour de table des présentations des membres du Conseil Municipal est réalisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de prendre en charge les frais de déplacement sur le budget communal, au compte 6248 - Transports de biens et transports collectifs divers.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		

SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Mme Estelle LEVY	X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

### **DCM-2024-11-3A**

## **3. ADMINISTRATION GENERALE**

### **A. Association foncière**

*Renouvellement du bureau*

#### **Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

Les membres du bureau de l'Association Foncière de Scherwiller sont nommés pour une période de six ans par le Préfet parmi les propriétaires de fonds inclus dans le périmètre de l'Association Foncière donc du remembrement.

L'Association Foncière est régie par l'ordonnance n° 2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004, son décret d'application ainsi que les dispositions des statuts modifiés en 2017

L'association a pour organes administratifs : l'assemblée des propriétaires, le bureau, le Président assisté d'un Vice-Président et d'un Secrétaire.

Le bureau comprend des membres à voix délibératives et des membres à voix consultatives.

#### **Membres à voix délibératives :**

- Le Maire ou un Conseiller Municipal désigné par lui, de la Commune de SCHERWILLER,
- 6 propriétaires titulaires et 4 propriétaires suppléants, parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de l'association, désignés par moitié par la Chambre d'Agriculture d'Alsace et par moitié par le Conseil Municipal,
- Du délégué du Directeur Départemental des Territoires.

Les propriétaires sont désignés pour 6 ans.

Le dernier renouvellement du Bureau ayant été effectué en 2018, il appartient au Conseil Municipal de désigner cinq personnes (3 titulaires et 2 suppléants) propriétaires de fonds inclus dans le périmètre du remembrement, exploitant ou non.

Il est indiqué que la Chambre d'Agriculture va procéder également aux consultations nécessaires à la désignation des trois membres titulaires et deux suppléants.

Le Maire précise que les membres titulaires et suppléants doivent être des propriétaires fonciers issus du périmètre du remembrement de l'Association Foncière.

Le Maire informe les membres présents que deux des membres titulaires et les membres suppléants souhaitent reconduire leur mandat de membre du Bureau de l'Association Foncière.

Monsieur Bernard MARTIN, membre titulaire ne souhaite pas postuler à la reconduction de son mandat. Le Maire propose de le remplacer par Monsieur Pascal RUHLMANN.

Monsieur Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué, demande au Maire les missions de l'Association Foncière. Le Maire l'informe que l'Association Foncière est un regroupement de propriétaires fonciers qui gère un périmètre défini. Par exemple, il y a des chemins privés au sein de la Commune qui leur appartiennent.

L'Association est chargée de la réalisation, de l'entretien et de la gestion des travaux ou ouvrages. Elle perçoit aussi, notamment, les taxes dues par ses membres, les subventions éventuelles et le produit des emprunts.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres suivants :

**DESIGNE** les membres titulaires suivants :

- Pierrette LACOMBE
- Pascal RUHLMANN
- Bruno GLOCK

**DESIGNE** les membres suppléants suivants :

- Olivier SENGLER
- Damien SOHLER

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Mme Estelle LEVY	X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

**DCM-2024-11-3B**

**3. ADMINISTRATION GENERALE**

**B. Entretien des espaces verts et publics**

*Chantier d'insertion 2025 - SAVA*

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

A l'instar de l'opération réalisée depuis 2014, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la démarche entreprise avec la Section d'Aménagement Végétal d'Alsace.

Les prestations à réaliser à Kientzville sont chiffrées à 7 200,-€ TTC correspondant à 15 contributions journalières de 480,-€ TTC.

L'intervention globale s'élèvera en conséquence à 7 200,-€ TTC.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

**D'APPROUVER** la convention de fonctionnement dans le cadre d'un chantier d'insertion de la SAVA ;

**D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget primitif 2025 – compte 611 (contrats de prestation de service) – (montant prévisionnel : 7 200,-€ TTC) ;

**D'AUTORISER** le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente.

Le Maire informe les membres présents qu'une nouvelle convention est déposée sur table car elle a été modifiée à la demande de la Commune afin d'y ajouter le port des Equipements de Protection Individuelle et un contrôle des prestations réalisées par le biais d'un bon de travaux.

Pour information, en 2024, dix prestations ont été réalisées pour un montant de 4 440,- € TTC. De même, il est à noter une augmentation du coût de la contribution journalière. Celle-ci était de 444,-€ TTC en 2024 et passera à 480,- € TTC en 2025.

Madame Nadine VOLK, Conseillère Municipale, demande s'il y aura davantage de contrôles sur les prestations réalisées. Le Maire l'informe qu'en 2025, il y aura un bon de travaux après chaque prestation alors qu'auparavant il n'y avait qu'un simple échange verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention de fonctionnement dans le cadre d'un chantier d'insertion de la SAVA ;

**DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2025 – compte 611 (contrats de prestation de service) – (montant prévisionnel : 7 200,-€ TTC) ;

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		

GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Mme Estelle LEVY	X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

### DCM-2024-11-3C-1

### 3. ADMINISTRATION GENERALE

#### C. Gestion du personnel

#### 1) Recrutement d'agents saisonniers et en cas d'accroissement temporaire d'activité

#### **Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

Le Maire propose au Conseil :

**D'APPROUVER** la création de quatre emplois dits « saisonniers » contractuels pour exercer des tâches : - d'entretien des espaces publics, espaces verts et fleurissement,  
- administratives diverses.

Ce recrutement s'effectuera par référence aux cadres d'emploi des :

- **Adjoints techniques** (3 emplois) – 1<sup>er</sup> échelon dans les conditions fixées par l'Article 3 de la Loi du 26 janvier 1984.
- **Adjoint administratif** (1 emploi)– 1<sup>er</sup> échelon dans les conditions fixées par l'Article 3 de la Loi du 26 janvier 1984.

Quotité d'emploi 35/35<sup>e</sup>

Période de recrutement : Juin à septembre 2025

Durée maximale de chaque contrat : 1,5 mois

**D'APPROUVER** la création de deux emplois :  
- **Adjoint technique**, à temps complet en qualité de contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.  
Ses attributions consisteront à effectuer diverses tâches d'entretien des espaces publics, espaces verts et fleurissement.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35<sup>e</sup>.

Durée maximale du contrat : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3.1 de la loi du 26 janvier 1984 modifié.

La rémunération se fera par référence à la grille de rémunération du grade d'adjoint technique.

- **Adjoint administratif**, à temps complet en qualité de contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ses attributions consisteront à effectuer divers travaux administratifs divers.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35<sup>e</sup>.

Durée maximale du contrat : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3.1 de la loi du 26 janvier 1984 modifié.

La rémunération se fera par référence à la grille de rémunération du grade d'adjoint administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

la création de quatre emplois dits « saisonniers » contractuels pour exercer des tâches : - d'entretien des espaces publics, espaces verts et fleurissement,  
- administratives diverses.

Ce recrutement s'effectuera par référence aux cadres d'emploi des :

- **Adjoints techniques** (3 emplois) – 1<sup>er</sup> échelon dans les conditions fixées par l'Article 3 de la Loi du 26 janvier 1984.
- **Adjoint administratif** (1 emploi) – 1<sup>er</sup> échelon dans les conditions fixées par l'Article 3 de la Loi du 26 janvier 1984.

Quotité d'emploi 35/35<sup>e</sup>.

Période de recrutement : Juin à septembre 2025

Durée maximale de chaque contrat : 1,5 mois

**APPROUVE**

la création de deux emplois :

- **Adjoint technique**, à temps complet en qualité de contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ses attributions consisteront à effectuer diverses tâches d'entretien des espaces publics, espaces verts et fleurissement.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35<sup>e</sup>.

Durée maximale du contrat : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3.1 de la loi du 26 janvier 1984 modifié.

La rémunération se fera par référence à la grille de rémunération du grade d'adjoint technique.

- **Adjoint administratif**, à temps complet en qualité de contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ses attributions consisteront à effectuer divers travaux administratifs divers.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35<sup>e</sup>.

Durée maximale du contrat : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3.1 de la loi du 26 janvier 1984 modifié.

La rémunération se fera par référence à la grille de rémunération du grade d'adjoint administratif.

## ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Mme Estelle LEVY	X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

### DCM-2024-11-3C-2

### 3. ADMINISTRATION GENERALE

#### C. Gestion du personnel

#### 2) Mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

#### **Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est un outil clef dans la gestion des risques professionnels. Obligatoire règlementairement, il constitue aussi une aide précieuse pour la protection et l'amélioration des conditions de travail des agents mais aussi pour faire progresser la qualité du service public.

Mis à jour le 3 novembre 2023, la Commune de Scherwiller souhaite le remettre à jour dans un contexte de modification du plan des effectifs et en lien avec le projet d'aménagement de la Mairie.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin proposant un groupement de commandes relatif à la mise à jour du DUERP, il est proposé au Conseil Municipal d'y adhérer.

**VU** l'article L.4121-3 du Code du Travail relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et à la mise œuvre des actions de prévention ainsi que des méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ;

**VU** l'article R.4121-1 du Code du Travail portant sur l'obligation de tout employeur, de transcrire et mettre à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents placés sous sa responsabilité ;

**VU** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

**VU** le code de la commande publique, et notamment les articles L2113-6 et 2113-7 ;

**VU** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 3 juillet 2024 proposant la constitution d'un groupement de commandes pour la mise à jour des Documents Uniques d'évaluation des risques professionnels,

**Considérant** que la mise à jour du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

**Considérant** que la Mairie de Scherwiller dispose d'un document unique et que, en application de l'article R.4121-2 du Code du Travail, sa mise à jour régulière est obligatoire ;

**Considérant** que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Établissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention des risques professionnels, le Centre de Gestion du Bas-Rhin propose une intervention pour l'accompagnement de ces collectivités et établissements affiliés dans la mise à jour de leur Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels ;

**Considérant** que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant mettre à jour leur Document Unique, la formule du groupement de commandes est la plus adaptée ;

**Considérant** la proposition de Monsieur le Maire en vue de la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de mise à jour de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

**D'AUTORISER** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2113-6 et 2113-7, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La Commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans le tableau de définition des besoins.

**DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires à la mise à jour du Document unique d'Évaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

## AUTORISE

le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2113-6 et 2113-7, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La Commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans le tableau de définition des besoins.

## PRECISE

que les crédits nécessaires à la mise à jour du Document unique d'Évaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif.

## ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Mme Estelle LEVY	X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

## DCM-2024-11-4

### 4. AFFAIRES SPORTIVES

#### Rénovation et Extension de l'Espace Sportif

Attribution du marché

**Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire**

**M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué**



Une consultation en vue de l'attribution du marché a été lancée le 24 octobre 2024.

A noter que le marché est scindé en quatre lots :

- Lot n°1 : Revêtement
- Lot n°2 : Eclairage
- Lot n°3 : Bâtiment préfabriqué
- Lot n°4 : Voiries et Réseaux Divers.

Après l'ouverture des plis et analyse des offres conformément aux critères émis dans le règlement de consultation, la Commission d'Appel d'Offres informelle, qui s'est réunie le 18 novembre 2024 et le 25 novembre 2024, a pu émettre un avis éclairé et faire le classement des offres par lot.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code la Commande publique ;

**VU** la délibération n°2024-10-3 en date du 22 octobre 2024 relative à la rénovation et extension de l'Espace Sportif ;

**VU** les avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 novembre 2024 et 25 novembre 2024 ;

**VU** le présent rapport ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

**D'APPROUVER** les 4 lots du marché aux entreprises classées en tête suivant les critères de jugement précisés au règlement de consultation, soit un jugement des offres portant sur :

- 60% sur le critère prix (offre économiquement la plus avantageuse),
- 40% sur les critères techniques (valeur technique et planning prévisionnel d'exécution des travaux).

**D'ATTRIBUER** à l'entreprise **COTENNIS SARL** le lot n°1 « Revêtement » soumis à consultation pour une réalisation en 2024-2025 pour un montant de **78 117,23 euros Hors Taxe** ;

**D'ATTRIBUER** à l'entreprise **SPIE City Networks** le lot n°2 « Eclairage » soumis à consultation pour une réalisation en 2024-2025 pour un montant de **27 098,00 euros Hors Taxe** ;

**D'ATTRIBUER** à l'entreprise **COUGNAUD SAS** le lot n°3 « Bâtiment préfabriqué » soumis à consultation pour une réalisation en 2024-2025 pour un montant de **74 000,00 euros Hors Taxe** ;

**D'ATTRIBUER** à l'entreprise **VOGEL Travaux Publics** le lot n°4 « Voiries et Réseaux Divers » soumis à consultation pour une réalisation en 2024-2025 pour un montant de **198 095,24 euros Hors Taxe** ;

**D'ARRETER** en conséquence le budget de l'opération de la manière suivante :

<b>Lot n°1 – Revêtement</b>	<b>78 117,23€ HT</b>
<b>Lot n°2 – Eclairage</b>	<b>27 098,00 € HT</b>
<b>Lot n°3 – Bâtiment préfabriqué</b>	<b>74 000,00 € HT</b>
<b>Lot n°4 – Voiries et Réseaux Divers</b>	<b>198 095,24 € HT</b>
<b>Soit un montant total</b>	<b>377 310,47 € HT</b>
<b>Soit</b>	<b>452 772,56 € TTC</b>

**D'ARRETER**

le plan de financement du projet suivant :

<b>Aide FEADER (via Région Grand Est)</b>	<b>264 117,32 €</b>
<b>FCTVA</b>	<b>74 272,81 €</b>
<b>Autofinancement – Fonds propres</b>	<b>114 382,43€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>452 772,56 €</b>

**D'AUTORISER**

le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes à la présente

Le Maire rappelle aux membres présents que la séance du Conseil Municipal a été avancée d'une semaine en raison de ce point inscrit à l'Ordre du Jour car le délai de réalisation des travaux est court en raison de l'obligation d'acquitter l'ensemble des factures avant le 31 mars 2025 pour obtenir la subvention FEADER.

Le Maire ajoute que suite aux Commissions d'Appels d'Offres, il en ressort que les coûts sont moins importants qu'initialement prévus, environ 100 000 € de différence.

Monsieur Hervé DISTEL, Conseiller Municipal, demande s'il est prévu de faire une intervention sur le mur à côté du terrain multi-jeux car il est abîmé. Monsieur Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué, indique qu'il a été nettoyé. Monsieur Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, et Madame Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, ajoutent que le mur n'est pas abîmé.

Madame Christelle HIRSCHMANN demande s'il est prévu un éclairage sur le cheminement piéton du terrain de foot vers le nouveau Club House. Monsieur Dominique WAEGELL indique qu'il y a déjà quatre lampadaires de prévus. Le Maire indique qu'ils seront posés en régie. Monsieur Yves SCHNELL ajoute qu'il est toujours possible d'en ajouter un supplémentaire en régie si l'éclairage devait ne pas être suffisant.

Madame Christelle HIRSCHMANN demande si l'aide du FEADER a été validée. Le Maire indique que le dossier est en cours d'instruction et que les travaux ne commenceront pas avant d'être certain de l'obtention de la subvention. Monsieur Dominique WAEGELL demande quand est prévu le démarrage des travaux. Le Maire l'informe que ce sera le plus tôt possible. Monsieur Dominique WAEGELL ajoute qu'il y a une interrogation sur le revêtement des courts de tennis en raison des conditions climatiques. Le Maire indique que le revêtement pourra se faire d'ici fin février 2025, à la condition de températures extérieures adéquates.

Monsieur Hervé DISTEL ajoute que le délai est très court pour réaliser les travaux dans les temps, ce que confirme le Maire, mais « c'était maintenant ou jamais » ajoute ce dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

les 4 lots du marché aux entreprises classées en tête suivant les critères de jugement précisé au règlement de consultation, soit un jugement des offres portant sur :

- 60% sur le critère prix (offre économiquement la plus avantageuse),
- 40% sur les critères techniques (valeur technique et planning prévisionnel d'exécution des travaux).

**DECIDE**

d'attribuer à l'entreprise **COTENNIS SARL** le lot n°1 « Revêtement » soumis à consultation pour une réalisation en 2024-2025 pour un montant de **78 117,23 euros Hors Taxe ;**

**DECIDE** d'attribuer à l'entreprise **SPIE City Networks** le lot n°2 « Éclairage » soumis à consultation pour une réalisation en 2024-2025 pour un montant de **27 098,00 euros Hors Taxe** ;

**DECIDE** d'attribuer à l'entreprise **COUGNAUD SAS** le lot n°3 « Bâtiment préfabriqué » soumis à consultation pour une réalisation en 2024-2025 pour un montant de **74 000,00 euros Hors Taxe** ;

**DECIDE** d'attribuer à l'entreprise **VOGEL Travaux Publics** le lot n°4 « Voiries et Réseaux Divers » soumis à consultation pour une réalisation en 2024-2025 pour un montant de **198 095,24 euros Hors Taxe** ;

**ARRETE** en conséquence le budget de l'opération de la manière suivante :

<b>Lot n°1 – Revêtement</b>	<b>78 117,23€ HT</b>
<b>Lot n°2 – Eclairage</b>	<b>27 098,00 € HT</b>
<b>Lot n°3 – Bâtiment préfabriqué</b>	<b>74 000,00 € HT</b>
<b>Lot n°4 – Voiries et Réseaux Divers</b>	<b>198 095,24 € HT</b>
<b>Soit un montant total</b>	<b>377 310,47 € HT</b>
<b>Soit</b>	<b>452 772,56 € TTC</b>

**ARRETE** le plan de financement du projet suivant :

<b>Aide FEADER (via Région Grand Est)</b>	<b>264 117,32 €</b>
<b>FCTVA</b>	<b>74 272,81 €</b>
<b>Autofinancement – Fonds propres</b>	<b>114 382,43€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>452 772,56 €</b>

**AUTORISE** le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes à la présente.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Mme Estelle LEVY	X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		

RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

## DCM-2024-11-5A

### 5. FORÊT - CHASSE

#### A. Etat prévisionnel des coupes et programme des travaux 2025

**Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire**

**Mme Estelle LEVY, Conseillère Municipale**

Mi-octobre, les services de l'ONF ont fait parvenir en Mairie :

- le programme des travaux d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes pour 2025,
- le programme d'actions pour 2025,

ceci pour soumission au Conseil Municipal.

Les propositions de l'ONF s'établissaient alors synthétiquement et de la manière suivante :

DEPENSES		RECETTES	SOLDE
<b>EXPLOITATION</b>			
<b>ETAT PREVISIONNEL DES COUPES</b>			
- Salaires et charges	15 250,- €	Produits accidentels 450 m <sup>3</sup> bois d'œuvre feuillus et résineux 130 m <sup>3</sup> bois d'industrie feuillus et résineux 23 m <sup>3</sup> bois de chauffage	34 750,- €
- Assistance gestion de la main d'œuvre	763,- €	60 m <sup>3</sup> bois d'œuvre résineux 40 m <sup>3</sup> bois d'industrie résineux	6 400,-€
- Frais gestion SIVU et autres	763,- €	236 m <sup>3</sup> bois d'œuvre résineux 275 m <sup>3</sup> bois d'industrie feuillus et résineux	24 730,-€
- Débardage - câblage	15 780,- €	1 364 m <sup>3</sup> Bois sur pied	15 290,- €
- Débardage à l'entreprise	12 220,- €		
- Maîtrise d'œuvre	3 646,- €		
<b>TOTAL EPC</b>	<b>48 422,- €</b>		<b>81 170,- €</b>
			<b>32 748,- €</b>

<b>PROGRAMME DES ACTIONS/TRAVAUX</b>				
<b>Régie – Salaires et charges</b>				
- Travaux de maintenance - parcellaire	1 040,- €			
- Travaux sylvicoles	5 020,- €			
- Travaux d'infrastructure	5 860,- €			
- Travaux touristiques	3 520,- €			
- Protection contre les dégâts de gibier	670,- €			
- Travaux d'infrastructures subventionnées	48 370,- €			
<b>Sous-total</b>	<b>64 480,- €</b>			
- Frais de gestion de main d'œuvre	977,70,- €			
- Honoraire assistance technique	7 246,98,- €			
<b>Total PA</b>	<b>72 704,68,- €</b>			<b>- 72 704,68,- €</b>
<b>TOTAL GENERAL EXPLOITATION et PA</b>	<b>121 126,68,-€</b>		<b>81 170,- €</b>	<b>- 39 956,68,- €</b>
Frais de garderie ONF (ref 2024)	<b>7 062,80,- €</b>			<b>- 7 062,80,-€</b>
<b>Contribution à l'hectare (ref 2017)</b>	<b>1 147,- €</b>			<b>- 1 147,- €</b>
<b>TOTAL GESTION FORESTIERE 2024</b>	<b>129 336,48,- €</b>		<b>81 170,- €</b>	<b>-48 166,48,- €</b>

Concernant le programme des travaux, la présentation détaillée est la suivante :

Actions et localisations	Quantité Programmée	Montant lié aux salaires communaux	Factures	Montant total de la prestation	Nombre d'heures ouvrier prévues par l'ONF
<b>TRAVAUX DE MAINTENANCE – PARCELLAIRE</b>					
Entretien de parcellaire Localisation : 5 a, 7 a, 7 ae, 22 al	2 635 MLI	814,- €	0,- €	814,- €	22 H
Entretien du périmètre Localisation : 41 ae	50 MLI	74,- €	0,- €	74,- €	2 H
<b>TRAVAUX SYLVICOLES</b>					
Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation : 24a, 25a	3 HA	4 440,- €	0,- €	4 440,- €	120 H
<b>TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER</b>					
Entretien des clôtures grillagées Localisation : Parcelles 23 à 25	16 H	592,- €	0,- €	592,- €	16 H
<b>TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE</b>					
Entretien des renvois d'eau Localisation : Chemin des châteaux, du Brischbach et du Mittelrain	20 H	740,- €	0,- €	740,- €	20 H
Entretien divers de route en terrain naturel Localisation : Route des châteaux p.41-21-2 Chemin p.22	2,2KM	0,- €	4 400,- €	4 400,- €	0 H
Réseau de desserte : entretien des accotements et talus : fauchage Localisation : Route des Châteaux, bord de clôture p.23 à 25	0,5 KM	9,- €	19,- €	28,- €	0 H
<b>TRAVAUX D'ACCUEIL DU PUBLIC</b>					

Travaux – Sécurité du public et protection des milieux Localisation : Route du Sel, sentiers et chemins principaux	80 H	2 960,- €	0,- €	2 960,- €	80 H
Dépôt en déchetterie Localisation : Parcelle 33 j	4 H	148,- €	0,- €	148,- €	4 H
<b>TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE SUBVENTIONNEES</b>					
Entretien divers de route en terrain naturel Localisation : Chemin du Tilleul	0,65 KM	0,- €	17 400,- €	17 400,- €	0 H
Entretien divers de route en terrain naturel Localisation : Chemin du Brischbach	1 KM	0,- €	24 150,- €	24 150,- €	0 H
<b>TOTAL</b>		<b>9 777,- €</b>	<b>45 969,- €</b>	<b>55 746,- €</b>	<b>264 H</b>

<b>Honoraires d'assistance technique à donneur d'ordre estimatif</b>	7 246,98,- €
<b>Honoraires de gestion de la main d'œuvre + équipement de protection + cotisations accidents agricoles (10 % de la masse salariale)</b>	977,70,- €
<b>Montant total estimatif HT</b>	63 970,68,- €

La Commission Forêt – Chasse s'est réunie les 5 et 18 novembre 2024 afin de prendre connaissance des propositions.

Est proposé :

- 1) En matière de coupes :
  - de retenir – 1 214m<sup>3</sup> de coupes à façonner
  - de supprimer - des coupes en vente sur pied de la parcelle 17a. soit 295m<sup>3</sup> représentant une recette nette prévisionnelle de 2 420,- HT
- 2) De modifier le programme des actions ci-dessous :

Actions et localisations	Quantité Programmée par l'ONF	Prestation proposée par l'ONF	Nombre d'heures ouvrier prévues par l'ONF	Prestation/ Nombre d'heures ouvriers validées par la Commission
Entretien de parcellaire Localisation : 5 a, 7 a, 7ae, 22 al	2 635 MLI	2 635 MLI	22H	14 H
Entretien du périmètre Localisation : 41 ae	50 MLI	50 MLI	2 H	2 H
Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation : 24 a, 25 a	3 HA	3 HA	120 H	100 H
Entretien des clôtures grillagées Localisation : Parcelles 23 à 25	16 H	592,- €	16 H	8 H
Entretien des renvois d'eau Localisation : Chemin des châteaux, du Brischbach et du Mittelrain	20 H	740,- €	20 H	8 H
Entretien divers de route en terrain naturel Localisation : Route des châteaux p.41-21-2 Chemin p.22	2,2KM	4 400,- €	./.	0
Réseau de desserte : entretien des accotements et talus : fauchage Localisation : Route des Châteaux, bord de clôture p.23 à 25	0,5KM	28,- €	./.	0
Travaux - Sécurité du public et protection des milieux Localisation : Route du Sel, sentiers et chemins principaux	80 H	2 960,-€	80 H	80 H

Dépôt en déchetterie Localisation : Parcelle 33 j	4 H	148,- €	4 H	4 H
Entretien divers de route en terrain naturel Localisation : Chemin du Tilleul	0,65 KM	17 400,- €	./.	0
Entretien divers de route en terrain naturel Localisation : Chemin du Brischbach	1 KM	24 150,- €	./.	0
<b>TOTAL</b>			<b>264H</b>	<b>216 H</b>

– 3) De supprimer :

- L'entretien divers de route en terrain naturel, localisation Route des Châteaux p.41-21-2 Chemin p.22 pour la somme de 4 400,-€
- L'entretien des accotements et talus, fauchage de réseaux de desserte ; localisation Route des Châteaux, bord de clôture p.23 à 25 pour la somme de 28,-€
- L'entretien divers de route en terrain naturel, localisation Chemin du Tilleul pour la somme de 17 400,-€
- L'entretien divers de route en terrain naturel, localisation Chemin du Brischbach pour la somme de 24 150,-€

D'allouer une somme de 5 000,-€ H.T. à l'entretien divers des routes en terrain naturel, localisation Chemin du Tilleul et Chemin du Brischbach.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- DE VALIDER** l'état prévisionnel des coupes 2025 tel que proposé par la Commission ;
- DE MODIFIER** le programme des actions complémentaires 2025 tel que ci-dessus décrit ;
- DE VALIDER** la dépense de 5 000,-€ H.T. à l'entretien divers des routes en terrain naturel, localisation Chemin du Tilleul et Chemin du Brischbach ;
- DE CHARGER** le Maire et Monsieur Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, d'en faire communication aux services de l'ONF et de solliciter les états modifiés pour signature ;
- D'AUTORISER** le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

Madame Estelle LEVY, Conseillère Municipale, indique que l'Office National des Forêts fait des propositions à la Commune de Scherwiller qui valide ses propres choix en Commission.

Monsieur Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, demande si l'entretien des renvois d'eau a été fait dans les temps. Madame Estelle LEVY l'informe que oui via Monsieur LEJAY.

Le Maire s'interroge sur la différence de prix pour l'entretien des chemins du Tilleul et du Brischbach. En effet, l'ONF propose d'allouer la somme de 41 550 € alors que la Commission propose 5 000 €. Madame Estelle LEVY indique les travaux prévus par l'ONF sont plus conséquents et l'objectif n'est pas de faire de ce chemin une autoroute. Monsieur Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué, ajoute que si les voies ne sont pas carrossables, il risque d'y avoir un danger en cas d'incendie. Madame Estelle LEVY l'informe que les chemins seront refaits sur la même base que ceux qui vont jusqu'au Château de l'Ortenbourg, la circulation sera possible, ce ne sera pas du bricolage.

Le Maire demande si un devis a été transmis par l'ONF pour détailler les travaux envisagés. Madame Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, indique que l'ONF n'a pas transmis de devis.

Monsieur Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, demande si un renvoi d'eau est prévu sur les chemins ou s'il est prévu d'en ajouter un. Madame Estelle LEVY l'informe que l'entretien des renvois d'eau est prévu chaque année.

Monsieur Philippe SCHEIBLING ajoute que les chemins se détruisent s'il n'y a pas d'entretien et s'inquiète de la baisse des dépenses proposées. Madame Estelle LEVY l'informe que ces choix n'ont pas été fait arbitrairement, il y a un tableau avec les ratios qui allouent un nombre d'heures en fonction des prestations. Ces choix sont rationnels.

Madame Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, demande si la diminution des cunettes est justifiée. Monsieur Philippe SCHEIBLING ajoute que cette économie pouvait entraîner des dégâts sur les chemins, notamment en cas d'orages. Madame Estelle LEVY indique que cette année était pluvieuse mais il y 80 heures alloués aux « Travaux – Sécurité du public et protection des milieux », ces heures peuvent aussi être prises en cas d'orages. Elle propose d'en discuter avec Monsieur LEJAY.

Monsieur Yves SCHNELL informe que deux battues ont été effectuées et que les clôtures grillagées des espaces de plantation ne sont plus étanches, des animaux y sont rentrés. De ce fait, la diminution des coûts de l'entretien de ces clôtures ne lui semble pas pertinente, il faut être vigilant aux fausses économies selon lui. Madame Estelle LEVY l'informe que l'entretien est toujours réalisé.

Monsieur Michel CORBIN, Conseiller Municipal Délégué, demande ce qu'il en est de l'état sanitaire des arbres. Madame Estelle LEVY indique qu'un gros rattrapage a été réalisé il y a deux ans en raison du bois sec. Le Maire ajoute qu'actuellement il y a moins de sécheresse. Monsieur Yves SCHNELL ajoute que l'ONF est composé de professionnels de la forêt, ils savent ce qu'il faut faire mais il est aussi important de réfléchir aux coupes à réaliser en raison du réchauffement climatique.

Madame Estelle LEVY indique que les coupes réalisées ont pour objectif de ne pas laisser pourrir les arbres. Le Maire ajoute que la volonté est de ne pas intervenir de manière trop forte sur les coupes. Monsieur Yves SCHNELL est en accord avec les paroles du Maire mais ajoute qu'il est important que la forêt ne se meurt pas. Madame Estelle LEVY rassure en indiquant que Monsieur Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, se rend en forêt de façon régulière pour un état des lieux. Il en est de même pour Monsieur LEJAY.

Monsieur Guy ENGEL, Conseiller Municipal, indique qu'il y a un vrai travail qui est réalisé en Commission. C'est un dialogue constructif entre l'ONF et la Commune.

Madame Christelle HIRSCHMANN ajoute qu'il est envisageable de permettre aux arbres de se régénérer selon l'essence choisie mais l'ONF n'a pas de nouveau catalogue à présenter et tous les arbres ne peuvent pas tenir dans le temps. Il y a aussi la question des accords à avoir pour la plantation de certaines essences d'arbres. Madame Nadine VOLK, Conseillère Municipale, indique qu'il est dommage de ne pas pouvoir planter certaines essences car le sol est très minéral. Madame Estelle LEVY informe que différentes essences ont été plantées pour voir comment les arbres réagissent par rapport au climat.

Madame Régine DIETRICH demande si les arbres ont des maladies. Madame Estelle LEVY l'informe que certains ont bien des champignons ou encore la résigna.

Monsieur Michel CORBIN demande s'il est possible de revoir l'entretien des renvois d'eau et des grillages. Monsieur Hervé DISTEL, Conseiller Municipal, propose de mettre 700 € de plus pour les cunettes. Madame Estelle LEVY indique que c'est dans le programme d'heures du SIVU depuis des années. Monsieur Hervé DISTEL ajoute que l'ONF donne des chiffres mais ne détaille pas les prestations réalisées. Madame Estelle LEVY rassure en indiquant qu'un suivi est réalisé par la Commune.

Madame Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire, indique qu'il y a une trop forte diminution de budget sur les chemins et qu'il n'y a pas de détails sur les prestations réalisées pour 5 000 €. Madame Estelle LEVY l'informe qu'un devis a été réalisé suite aux réunions entre Messieurs GLOCK et LEJAY. Madame Christelle HIRSCHMANN ajoute que l'ONF a pu effectivement participer à l'établissement du

devis. Monsieur Guy ENGEL complète en indiquant que ce ne sont que deux chemins et non toute la forêt. Monsieur Dominique WAEGELL informe par exemple que le fauchage prévu est dix fois moins cher que celui proposé par l'ONF. Madame Gwenaëlle RUHLMANN demande si l'ONF est capable de justifier cette différence de prix. Madame Estelle LEVY indique que les travaux de l'ONF étaient de plus grande envergure et rappelle que l'objectif n'est pas de faire de ces chemins une autoroute.

Monsieur Dominique WAEGELL indique qu'il est peut-être préférable de faire un entretien plus modéré que celui proposé par l'ONF en raison des possibles dégradations par la suite.

Madame Régine DIETRICH demande si les arbres plantés poussent bien. Madame Estelle LEVY l'informe que oui et qu'il y a même une régénération naturelle.

Madame Régine DIETRICH revient sur les cunettes et demande si le montant peut être modifié. Madame Estelle LEVY propose de conserver les propositions en l'état et de favoriser la permutation des heures selon les besoins identifiés. Monsieur Yves SCHNELL ajoute qu'il en est de même pour l'entretien des grillages. Monsieur Dominique WAEGELL ajoute que pour les cunettes, il y a un contrôle à faire régulièrement selon les conditions météorologiques. Il propose un contrôle par la Commune avant de demander l'ajout d'heures. Madame Estelle LEVY ajoute que c'est une estimation d'heures qui est réalisée par l'ONF, il y aura un reporting des heures réellement effectuées. La Commission a aussi demandé un bilan sur les années précédentes et l'objectif est de réunir la Commission de manière plus régulière.

Madame Nadine VOLK demande si c'est possible d'ajouter des photos dans le reporting. Madame Estelle LEVY ajoute que Monsieur Bruno GLOCK peut aussi se rendre sur place. Madame Gwenaëlle RUHLMANN demande à ce que les heures réellement réalisées figurent dans la délibération pour l'année prochaine. Madame Estelle LEVY approuve cette proposition. Monsieur Hubert GUIOT ajoute que c'est un vrai partenariat qui est réalisé sur la confiance par le biais de ce reporting.

Le Maire propose de conclure le débat et de mettre au vote la proposition de la Commission, sans pour le moment y apporter de modification, et tel que l'a présenté Madame LEVY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE** l'état prévisionnel des coupes 2025 tel que proposé par la Commission ;
- DECIDE** de modifier le programme des actions complémentaires 2025 tel que ci-dessus décrit ;
- VALIDE** la dépense de 5 000,-€ H.T. à l'entretien divers des routes en terrain naturel, localisation Chemin du Tilleul et Chemin du Brischbach ;
- CHARGE** le Maire et Monsieur Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, d'en faire communication aux services de l'ONF et de solliciter les états modifiés pour signature ;
- AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		

GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Mme Estelle LEVY	X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

## DCM-2024-11-5B

### 5. FORÊT - CHASSE

#### B. Etat d'assiette 2026

**Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire**

**Mme Estelle LEVY, Conseillère Municipale**

La Commission Forêt – Chasse réunie le 5 novembre 2024, après avoir étudié la proposition de l'Office Nationale des Forêts relative à l'état d'assiette 2026, a émis un avis favorable au projet.

#### Coupes de l'aménagement

Forêt	UG	Surface UG (HA)	Surface à Dés. (HA)	Type Coupe
SCHERWILLER	31_a	14,11	14,11	Amélioration indifférenciée
SCHERWILLER	7_ae	5,09	5,09	Amélioration indifférenciée
SCHERWILLER	5_a	15,02	13,00	Amélioration indifférenciée Conséquence de chablis et déperissement
SCHERWILLER	22_al	3,35	3,35	Amélioration indifférenciée

### **Coupes hors aménagement**

Forêt	UG	Surface UG (HA)	Surface à Dés. (HA)	Type Coupe
SCHERWILLER	42_j	3,49	3,49	Amélioration indifférenciée  Raison sylvicole – Niveau du capital forestier

### **Coupes proposées en suppression**

Forêt	UG	Surface UG (HA)	Surface à Dés. (HA)	Type Coupe
SCHERWILLER	36_a	7,59	7,59	Amélioration indifférenciée  Conséquence de chablis et déperissement
SCHERWILLER	6_ae	3,76	3,76	Amélioration indifférenciée  Conséquence de chablis et déperissement
SCHERWILLER	24_al	3,06	3,06	Amélioration indifférenciée  Conséquence de chablis et déperissement

Il est en conséquence proposé au Conseil Municipal :

**D'APPROUVER** l'état d'assiette 2026 proposé par l'ONF ;

**DE CHARGER** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente information à M. le Préfet et des services de l'ONF.

Monsieur Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué, demande si l'ONF invite toujours au martelage forestier et souhaite savoir comment les personnes sont choisies. Madame Estelle LEVY n'a pas la réponse mais s'engage à la chercher et à la transmettre à Monsieur Yves SCHNELL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'état d'assiette 2026 proposé par l'ONF ;

**CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente information à M. le Préfet et des services de l'ONF.

## ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Mme Estelle LEVY	X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

### DCM-2024-11-6A

#### 6. DOMAINE

##### A. Acquisition d'une parcelle et servitude de passage en tréfonds

Sortie de Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire

**Rapporteur: M. Olivier SOHLER, Maire**

Suite à la délibération du 09 avril 2024, la Commune a acquis le bien sis en section 32 n° 479/417 d'une contenance de 832 m<sup>2</sup>, appartenant à l'Association Foncière de Scherwiller en vue de l'implantation d'un poteau d'incendie sur la propriété de Monsieur Bruno GLOCK.

Suite à la délibération du 28 mai 2024, la Commune a mise en place au profit de Monsieur Bruno GLOCK, une servitude de passage de réseaux souterrains sur ladite parcelle, la traversant en largeur depuis la parcelle sise section C n°731 aux parcelles sises section 32 n°478 et 295.

En complément de ces deux délibérations et au vu du procès-verbal d'arpentage, il y a lieu, en vue de la mise en place du poteau d'incendie, pour la commune :

- d'acquérir à l'€uro symbolique la parcelle cadastrée section 32 n°482/294 d'une contenance de 0,04 ares de sol appartenant à Monsieur Bruno GLOCK,
- de mettre en place une servitude de passage de réseaux souterrains sur la dite parcelle - section 32 n°482/294 - au profit de Monsieur Bruno GLOCK,
- de mettre en place une servitude de passage de réseaux souterrains sur la parcelle appartenant à Madame et Monsieur Yves DIETRICH, section C n°731.

- Une servitude de passage de réseaux souterrains sera mise en place en parallèle entre Monsieur Bruno GLOCK et Madame et Monsieur Yves DIETRICH sur cette même parcelle.

**Considérant** que la cession à l'€uro symbolique de la parcelle cadastrée section 32 n°482/294 d'une contenance de 0,04 ares de sol est justifiée par un motif d'intérêt général ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

**D'APPROUVER** l'acquisition par acte notarié du bien sis en section 32 n° 482/294 d'une contenance de 4 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Bruno GLOCK ;

**DE PROCEDER** à ladite acquisition au montant de l'€uro symbolique ;

**D'APPROUVER** la mise en place d'une servitude de passage en tréfonds - passage de réseaux souterrains secs et humides - grevant la parcelle section 32 n°482/294, appartenant à la Commune de Scherwiller suite à l'acquisition suscitée au profit des parcelles cadastrées section 32 n° 481/294 et 295 et appartenant à Monsieur Bruno GLOCK ;

**D'ACCORDER** cette servitude sans versement d'indemnité ;

**D'APPROUVER** la mise en place d'une servitude de passage en tréfonds - passage de réseaux souterrains secs et humides - grevant la parcelle section C n°731 appartenant à Madame et Monsieur Yves Dietrich au profit de la parcelle cadastrée section 32 n°479/17 appartenant à la Commune de Scherwiller ;

**DE PROCEDER** à ladite mise en place de cette servitude sans versement d'indemnités ;

**D'APPROUVER** que les frais inhérents à l'acte notarié pour l'acquisition de la parcelle et la mise en place des deux servitudes soient à la charge de Monsieur Bruno GLOCK ;

**D'ACCORDER** pouvoir au Maire, en accordant la faculté de délégation de signature pour l'acte de vente et toutes les pièces s'y afférent ;

**D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget 2024, compte 2111 – Terrains nus.

Madame Nadine VOLK, Conseillère Municipale, demande pourquoi le poteau d'incendie figure dans le budget de la Commune et non dans celui de Monsieur Bruno GLOCK, Adjoint au Maire.

Le Maire indique que si le poteau d'incendie était positionné sur le chemin, celui-ci serait condamné même s'il n'est pas utilisé à ce jour. Cette question a été discutée avec le SDEA, en décalant le poteau, il y a un maintien du chemin existant.

Monsieur Michel CORBIN, Conseiller Municipal Délégué, demande comment feront les secours, pourront-ils accéder à la servitude ? Le Maire l'informe que le poteau sera encerclé de grillage pour la sécurité des personnes du camping et éviter les dégradations.

Monsieur Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué, demande pourquoi les travaux sont financés par la Commune et non directement par Monsieur Bruno GLOCK car ce poteau d'incendie est uniquement nécessaire pour son propre projet de camping. Il ajoute qu'il a un problème d'éthique vis-à-vis de cette délibération. Monsieur Philippe SCHEIBLING ajoute qu'effectivement il n'y a pas besoin d'un poteau d'incendie à cet emplacement pour la commune, et qu'il concerne bien exclusivement le projet de camping. Il demande si d'autres personnes l'utiliseront.

Le Maire indique qu'il peut entendre le point de vue mais cette démarche a aussi été faite pour des entreprises privées. Il ajoute que le poteau d'incendie sera remboursé ensuite par Monsieur Bruno GLOCK.

Monsieur Michel CORBIN indique que cette délibération n'évoque pas le paiement du poteau incendie par Monsieur Bruno GLOCK. Monsieur Yves SCHNELL demande comment la Commune sera remboursée. Madame Nadine VOLK demande le coût de l'installation de ce poteau d'incendie. Le Maire indique que le coût est d'environ 20 000 €.

Monsieur Yves SCHNELL ajoute que pour un projet de maison individuelle, le propriétaire paie l'intégralité des travaux via les frais de viabilisation. Madame Nadine VOLK s'interroge sur la raison de cet accord et pourquoi il n'était pas envisageable de faire payer directement Monsieur Bruno GLOCK puis procéder à une rétrocession. Monsieur Philippe SCHEIBLING la rejoint en ajoutant que Monsieur GLOCK était d'accord avec cette possibilité en se privant de l'installation d'un compteur.

Le Maire rappelle que l'objet de la présente délibération a pour vocation de créer la parcelle afin de pouvoir la verser dans le domaine public et obtenir une servitude pour l'eau et l'électricité. La délibération n'a pas d'autre vocation à ce stade, même si le budget de la commune voté au mois d'avril dernier faisait déjà référence à l'installation de ladite borne.

M. SCHEIBLING indique que si le budget mentionnait effectivement l'inscription de la somme, il n'en demeure pas pour autant une prise en charge par la commune en faisant abstraction d'une nécessité de remboursement.

Monsieur Hubert GUIOT demande si Enedis a validé le tracé des réseaux. Le Maire indique que oui mais que la partie électricité ne concerne pas la Commune.

Madame Nadine VOLK demande si les 4m<sup>2</sup> appartiennent à la Commune en cas d'approbation de la délibération. Le Maire l'informe que la délibération est la première étape. La seconde est la signature chez le notaire. Madame Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, demande s'il est possible de signer l'acte notarié qu'une fois que le poteau d'incendie sera installé.

Madame Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire, souhaite savoir où en est le projet de camping de Monsieur Bruno GLOCK, elle propose qu'il fasse une présentation de l'avancée de son projet.

Monsieur Philippe SCHEIBLING informe que le projet a bien avancé, les sanitaires sont en cours de réalisation. Il précise que pour l'exploitation il est indispensable que ce poteau soit installé. Monsieur Yves SCHNELL ne voit pas d'objections à l'installation du poteau d'incendie à condition que Monsieur Bruno GLOCK le finance.

Monsieur Philippe SCHEIBLING regrette que les décisions relatives à ce projet soient prises en plusieurs délibérations et non avec une seule. Il demande s'il est envisageable de faire une convention avec Monsieur Bruno GLOCK pour le financement.

Le Maire s'engage à ne pas signer l'acte notarié tant que le projet de Monsieur Bruno GLOCK n'est pas complètement clair et propose d'approuver cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'acquisition par acte notarié du bien sis en section 32 n° 482/294 d'une contenance de 4 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Bruno GLOCK ;

**DECIDE** de procéder à ladite acquisition au montant de l'euro symbolique ;

**APPROUVE** la mise en place d'une servitude de passage en tréfonds - passage de réseaux souterrains secs et humides - grevant la parcelle section 32 n°482/294, appartenant à la Commune de Scherwiller suite à l'acquisition suscitée au profit des parcelles cadastrées section 32 n° 481/294 et 295 et appartenant à Monsieur Bruno GLOCK ;

- ACCORDE** cette servitude sans versement d'indemnité ;
- APPROUVE** la mise en place d'une servitude de passage en tréfonds - passage de réseaux souterrains secs et humides - grevant la parcelle section C n°731 appartenant à Madame et Monsieur Yves Dietrich au profit de la parcelle cadastrée section 32 n°479/17 appartenant à la Commune de Scherwiller ;
- DECIDE** de procéder à ladite mise en place de cette servitude sans versement d'indemnités ;
- APPROUVE** que les frais inhérents à l'acte notarié pour l'acquisition de la parcelle et la mise en place des deux servitudes soient à la charge de Monsieur Bruno GLOCK ;
- ACCORDE** pouvoir au Maire, en accordant la faculté de délégation de signature pour l'acte de vente et toutes les pièces s'y afférent ;
- DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024, compte 2111 – Terrains nus.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire	Sortie de la séance			
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué				X
ENGEL Guy	Conseiller Municipal				X
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale				X
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Mme Estelle LEVY	X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

**DCM-2024-11-6B**

**6. DOMAINE**

**B. Désaffectation et Déclassement Rue des Loriots**

Retour en salle de Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;
- VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L.2141-1 et suivants ;
- VU** le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L.141-3 ;
- VU** le croquis d'arpentage dressé par le Cabinet Un Point Six,

Monsieur le Maire rappelle que la partie de la rue des Loriots, située entre le n°1 rue des Loriots et le 2 rue des Geais, entre les parcelles 250 et 303, 324, 251 section 30 est en friche et n'a plus de fonction de desserte ou de circulation publique.

Toutefois, faisant actuellement partie du domaine public communal, il convient préalablement à toute cession, d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé.

L'article L.141-3 du Code la Voirie Routière, dispense d'enquête publique les procédures de classement et déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

**CONSIDERANT** que la partie de la rue des Loriots, située entre le n°1 rue des Loriots et le 2 rue des Geais, entre les parcelles 250 et 303, 324, 251 section 30, localisée dans l'agglomération, doit être considérée comme une voie communale, intégrée au domaine public de la Commune ;

**CONSIDERANT** que cette partie de la rue des Loriots n'est plus ouverte à la circulation publique et que son déclassement n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulation ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de désaffecter et de déclasser cette partie de la rue des Loriots en vue de son intégration au domaine privé communal ;

Il est donc proposé au Conseil municipal :

**DE CONSTATER** la désaffectation à la circulation publique la rue des Loriots, située entre les n°1 rue des Loriots et le 2 rue des Geais, entre les parcelles 250 et 303, 324, 251 section 30 ;

**D'AUTORISER** le Maire à prononcer le déclassement de cette partie de la rue des Loriots ;

**DE PRENDRE ACTE** du croquis d'arpentage dressé le 24/06/2024 par le cabinet de géomètres-experts Un Point Six qui divise cette partie de rue en deux parcelles n° (1)/o.60 de 6,24 ares et n°(2)/o.60 de 5,36 ares ;

**DE DEMANDER** son intégration dans le domaine privé de la Commune (parcelles n°(1)/o.60 de 6,24 ares et n°(2)/o.60 de 5,36 ares) ;

**DE DEMANDER** l'actualisation de ce classement au livre foncier suivant l'arpentage des géomètres experts ;

**D'AUTORISER** le Maire à signer tous les actes et documents relatifs au transfert du domaine public vers le domaine privé (PV d'arpentage, ...).

Le Maire présente la délibération.

Monsieur Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, informe les membres présents qu'après approbation de cette délibération, il sera possible de lancer la consultation relative aux travaux dans la Rue des Loriots. Le Maire ajoute qu'ensuite, il sera nécessaire de réfléchir comment organiser les futures sessions.

Madame Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, ajoute que l'aspect financier sera à prendre en compte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**CONSTATE** la désaffectation à la circulation publique la rue des Loriots, située entre les n°1 rue des Loriots et le 2 rue des Geais, entre les parcelles 250 et 303, 324, 251 section 30 ;

**AUTORISE** le Maire à prononcer le déclassement de cette partie de la rue des Loriots ;

**PRENDRE ACTE** du croquis d'arpentage dressé le 24/06/2024 par le cabinet de géomètres-experts Un Point Six qui divise cette partie de rue en deux parcelles n° (1)/o.60 de 6,24 ares et n°(2)/o.60 de 5,36 ares ;

**DEMANDE** son intégration dans le domaine privé de la Commune (parcelles n°(1)/o.60 de 6,24 ares et n°(2)/o.60 de 5,36 ares) ;

**DEMANDE** l'actualisation de ce classement au livre foncier suivant l'arpentage des géomètres experts ;

**AUTORISE** le Maire à signer tous les actes et documents relatifs au transfert du domaine public vers le domaine privé (PV d'arpentage, ...).

### ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal				
WAESELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Mme Estelle LEVY	X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

**DCM-2024-11-6C**

**6. DOMAINE**

**C. BINN – Acquisition d'une parcelle – Rectification de la délibération n°2024-07-4**

**Rapporteur: M. Olivier SOHLER, Maire**

Dans le cadre du projet de l'aménagement foncier prévu au lieu-dit Binn, la Commune avait l'occasion d'acquérir une parcelle de 3,72 ares, conformément au Procès-Verbal d'Arpentage du Cabinet de géomètres, issue de la parcelle sise en section 9 n° 26 a - 2 rue de la Gare à Scherwiller :

- zonage d'urbanisme : 1AU, UB,
- parcelle libre de toute location.

Par délibération n°2024-07-4, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition de la parcelle en date du 23 juillet 2024.

Cependant, en date du 7 novembre 2024, le Cabinet de Géomètre a remis le Procès-Verbal d'Arpentage Définitif et celui-ci diffère de 0,01 ares, soit une parcelle de 3,73 ares.

Dans ce cadre, la Commune a l'obligation de délibérer la surface exacte de la parcelle, soit 3,73 ares au lieu de 3,72 ares.

- VU** le procès-verbal d'arpentage dressé par le Cabinet Un Point Six,
- VU** que l'opération envisagée n'entre pas dans le champ d'application d'un des textes prévoyant la consultation obligatoire des Services des Domaines,
- CONSIDERANT** que cette parcelle est située au cœur du projet ;
- CONSIDERANT** que cette acquisition constitue une opportunité pour la Commune ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'ANNULER** la délibération du 23 juillet 2024 :  
DCM-2024-07-4 – DOMAINE - BINN - Acquisition d'une parcelle -,
- D'APPROUVER** l'acquisition par acte notarié du bien sis en section 9 n° 179/26 d'une contenance de 3,73 ares de terre, issu de la parcelle section 9 n° 26 a, appartenant à Madame Jeannine BUSCHÉ née BIMBOES, héritière de feu Monsieur Jean BIMBOES,
- DE PROCEDER** à ladite acquisition au montant de 3 000,-€ / are soit 11 190,-€ (hors frais d'acte notarié),
- D'ACCORDER** pouvoir au Maire, en accordant la faculté de délégation de signature pour l'acte de vente et toutes les pièces s'y afférent,
- D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget 2024, compte 2111 – Terrains nus- financés par les produits de cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE** d'annuler la délibération du 23 juillet 2024 :  
DCM-2024-07-4 – DOMAINE - BINN - Acquisition d'une parcelle -,
- APPROUVE** l'acquisition par acte notarié du bien sis en section 9 n° 179/26 d'une contenance de 3,73 ares de terre, issu de la parcelle section 9 n° 26 a,

appartenant à Madame Jeannine BUSCHÉ née BIMBOES, héritière de feu Monsieur Jean BIMBOES,

**PROCEDE** à ladite acquisition au montant de 3 000,-€ / are soit 11 190,-€ (hors frais d'acte notarié),

**ACCORDE** pouvoir au Maire, en accordant la faculté de délégation de signature pour l'acte de vente et toutes les pièces s'y affèrent,

**DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024, compte 2111 – Terrains nus-financés par les produits de cession.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

<b>NOM- Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Procuration à</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal				
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Mme Estelle LEVY	X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

### **DCM-2024-11-7A**

#### **7. FINANCES**

##### **A. Décision Modificative n°1**

#### **Rapporteur: M. Olivier SOHLER, Maire**

Le Maire rappelle que le Compte Administratif de l'année 2023 a été approuvé par le Conseil Municipal le 09 avril 2024 et que les résultats de fonctionnement et d'investissement ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes 2023 ont été intégrés dans le budget primitif 2024.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à quelques ajustements de crédits.

Ce document a été soumis à la Commission des Finances qui s'est réunie le 13 novembre dernier et qui l'a validé à l'unanimité des membres présents.

Il est proposé au Conseil Municipal :

**D'APPROUVER** la Décision Modificative n° 1 telle que présentée.

### **FONCTIONNEMENT - dépenses**

<b><u>Chapitre/Article</u></b>	<b><u>Libellés</u></b>	<b><u>Dépenses</u></b>
<b><u>Chapitre 011</u></b>	<b><u>Charges à caractère général</u></b>	<b><u>-25 500,00 €</u></b>
60611	Eau et assainissement	-1 000,00 €
606121	Energie - Gaz	-35 000,00 €
60633	Fournitures de voirie	5 000,00 €
6068	Autres matières et fournitures	-5 000,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00 €
62268	Autres honoraires, conseils, ...	2 000,00 €
6231	Annonces et insertions	1 000,00 €
6282	Frais de gardiennage	500,00 €
6288	Autres services extérieurs	6 000,00 €
<b><u>Chapitre 012</u></b>	<b><u>Charges de personnel et frais assimilés</u></b>	<b><u>0,00 €</u></b>
6451	Cotisations à l'URSSAF	-3 000,00 €
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	-2 000,00 €
6456	Versement au F.N.C. du supplément familial	-500,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	-500,00 €
6488	Autres	6 000,00 €
<b><u>Chapitre 023</u></b>	<b><u>Virement à la section d'investissement</u></b>	<b><u>-9 591,00 €</u></b>
023	Virement à la section d'investissement	-9 591,00 €
<b><u>Chapitre 65</u></b>	<b><u>Autres charges de gestion courante</u></b>	<b><u>1 225,00 €</u></b>
65311	Indemnités de fonction (élus)	-2 500,00 €
65312	Frais de mission et de déplacement	2 500,00 €
65313	Cotisations de retraite (élus)	-400,00 €
65314	Cotisations de sécurité sociale -part patronale (élus)	-400,00 €
65758	Subv.de fonctionnement aux autres	2 025,00 €
<b><u>Chapitre 014</u></b>	<b><u>Atténuations de produits</u></b>	<b><u>0,00 €</u></b>
7391111	Dégrèvement de TFPNB en faveur des jeunes agriculteurs	-750,00 €
73952	Fraction compensatoire de la CVAE	750,00 €
<b><u>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u></b>		<b><u>-33 866,00 €</u></b>

## **FONCTIONNEMENT - recettes**

<b><u>Chapitre/Article</u></b>	<b><u>Libellés</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>
<b><u>Chapitre 013</u></b>	<b><u>Atténuations de charges</u></b>	<b><u>2 000,00 €</u></b>
6479	Remboursements sur autres charges sociales	2 000,00 €
<b><u>Chapitre 73</u></b>	<b><u>Impôts et taxes</u></b>	<b><u>-16 363,00 €</u></b>
73223	Fonds départemental des DMTO	-12 558,00 €
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	-3 805,00 €
<b><u>Chapitre 731</u></b>	<b><u>Fiscalité locale</u></b>	<b><u>-3 180,00 €</u></b>
73132	Taxe sur les pylônes électriques	6 820,00 €
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	-10 000,00 €
<b><u>Chapitre 74</u></b>	<b><u>Dotations, subventions et participations</u></b>	<b><u>-19 623,00 €</u></b>
74111	Dotation forfaitaire des communes	-69 318,00 €
741121	Dotation de solidarité rurale des Communes	949,00 €
741127	Dotation nationale de péréquation	-24 634,00 €
	Dotation de développement-biodiversité et aménités	
748374	rurales	7 935,00 €
748388	Autres attributions de péréquation et de compensation	65 445,00 €
<b><u>Chapitre 75</u></b>	<b><u>Autres produits de gestion courante</u></b>	<b><u>1 300,00 €</u></b>
75888	Autres produits divers de gestion courante	1 300,00 €
<b><u>Chapitre 77</u></b>	<b><u>Produits spécifiques</u></b>	<b><u>2 000,00 €</u></b>
773	Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	2 000,00 €
<b><u>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u></b>		<b><u>-33 866,00 €</u></b>

## **INVESTISSEMENT**

### **SITUATION PAR ARTICLES**

#### **DEPENSES**

<b><u>Chapitre/Article</u></b>	<b><u>Libellés</u></b>	<b><u>Dépenses</u></b>
<b><u>Chapitre 21</u></b>	<b><u>Immobilisations corporelles</u></b>	<b><u>531 600,00 €</u></b>
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 000,00 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	477 000,00 €
21312	Constructions bâtiments scolaires	-3 900,00 €
21831	Matériel informatique scolaire	2 500,00 €
21838	Autre matériel informatique	6 550,00 €
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	1 400,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	45 050,00 €

<b>Chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>-210 450,00 €</b>
2313	Constructions (en cours)	-162 214,00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	-48 236,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>321 150,00 €</b>

**RECETTES**

<b>Chapitre/Article</b>	<b>Libellés</b>	<b>Recettes</b>
<b>Chapitre 021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>-9 591,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	-9 591,00 €
<b>Chapitre 10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>73 581,00 €</b>
10222	FCTVA	73 581,00 €
<b>Chapitre 13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>257 160,00 €</b>
1321	Subventions État et Établissements Nationaux	-28 600,00 €
1322	Subventions Région Grand Est	25 760,00 €
13273	Subventions FEADER	315 000,00 €
1328	Autres subv. d'invest.rattachées aux actifs non amort.	-55 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>321 150,00 €</b>

Le Maire présente les différents articles de la décision modificative n°1.

Monsieur Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué, demande ce que représente le compte 748374 « Dotation de développement biodiversité et aménités rurales ». Le Maire lui explique qu'il s'agit d'une nouvelle dotation de l'État.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la Décision Modificative n° 1 telle que présentée.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal				
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		

CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Mme Estelle LEVY	X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

## DCM-2024-11-7B

### 7. FINANCES

#### B. Subventions 2024 – Modification du tableau

Il est proposé au Conseil Municipal, après discussion et validation en Commission des Finances, de modifier le tableau des subventions de l'année 2024 selon les indications sous-mentionnées, à savoir :

Associations	Subvention ordinaire	Soutien "jeunes licenciés"	Aides ponctuelles	Subvention Signaleurs 2023	Aide ponctuelle exceptionnelle	TOTAL Subvention BP 2024	DM1/2024					
							BP 2024	BP 2024	BP 2024	Subvention Signaleurs 2024	Aides ponctuelles	Total DM 1/2024
ACCA	200.00	300.00	300.00	25.00		825.00	50.00		50.00			
ACIA	200.00					200.00			0.00			
Amicale des donateurs de sang bénévoles	200.00		250.00	50.00		500.00	50.00		50.00			
Amicale des Sapeurs Pompiers et Batterie Fanfare	1 000.00		2 229.00			3 229.00			0.00			
APPE	200.00					200.00			0.00			
Association d'animations de Châtenois-Scherwiller	1 100.00			25.00		1 125.00	25.00		25.00			
Auptisme	200.00					200.00			0.00			
AZUR FM	642.40					642.40			0.00			
BADMINTON	200.00				2 661.00	2 861.00			0.00			
Chorale Ste Cécile				75.00		75.00	25.00		25.00			
Ecole de Musique de Châtenois-Scherwiller	6 000.00					6 000.00	25.00		25.00			
Aux fils de l'Aubach	200.00			75.00		275.00	100.00		100.00			
Gamadji	200.00		750.00	75.00		1 025.00	25.00		25.00			
Harmonie Ste Jeanne d'Arc	200.00		800.00	100.00		1 100.00	125.00		125.00			
Judo Club Shinsei	200.00	300.00	1 500.00	50.00	3 853.50	5 903.50	50.00		50.00			
Les Amis d'Odile	200.00			25.00		225.00	25.00		25.00			
Les Knecke's de l'Aubach	200.00			150.00		350.00	250.00		250.00			
La Rockale	200.00			50.00		250.00	75.00		75.00			
Les sentinelles de l'Ortenbourg	200.00			25.00		225.00			0.00			
Les Stumbas de la Scheer	200.00			25.00		225.00	25.00		25.00			
Les Trouvères du Ramstein	200.00					200.00			0.00			
Veilleurs du Ramstein	200.00		500.00	75.00		775.00			0.00			
MIC	1 000.00	300.00		25.00	3 170.63	4 495.63	25.00		25.00			
KM Centre Alsace Scherwiller						0.00	50.00		50.00			
Les Scher'ubins	200.00	300.00				500.00			0.00			
Alsace Holdem (Poker)						0.00	25.00		25.00			
Scherwill'lecteurs	200.00		300.00	25.00		525.00			0.00			
SlowUp Alsace de la Route des Vins	1 100.00					1 100.00			0.00			
Sport Loisirs et Convivialité	200.00			100.00		300.00	50.00		50.00			
Syndicat viticole				50.00		50.00			0.00			
UNC	200.00		50.00			250.00			0.00			
US MEMORY Grand Est France - Parrainage	40.00					40.00			0.00			
USS	1 000.00	300.00	5 022.00	25.00	470.25	6 817.25	25.00		25.00			
Association 1525						0.00		1 000.00	1 000.00			
<b>TOTAL</b>	<b>16 082.40</b>	<b>1 500.00</b>	<b>11 701.00</b>	<b>1 050.00</b>	<b>10 155.38</b>	<b>40 488.78</b>	<b>1 025.00</b>	<b>1 000.00</b>	<b>2 025.00</b>			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la modification du tableau des subventions 2024 telle que présentée ci-dessus.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal				
WAESELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Mme Estelle LEVY	X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

## DCM-2024-11-8

### 8. DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020.

(4)

**De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000,-€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget**

Décision Municipale en date du 06 novembre 2024 relative au lancement d'une consultation en vue des sorties scolaires 2024-2025 de l'École Élémentaire Simone VEIL et de l'École Maternelle.

Décision Municipale en date du 13 novembre 2024 relative au lancement d'une consultation pour les fournitures de fleurs, arbres et arbustes pour l'année 2025.

Décision Municipale en date du 13 novembre 2024 relative au lancement d'une consultation pour l'acquisition de fournitures horticoles pour les espaces verts.

(15)

**D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3, ceci pour la totalité des zones urbaines et d'urbanisations futures sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget de la Commune**

Le Maire informe le Conseil que trois déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées par Maîtres MULHAUPT Magali, KELLER Grégory, WEHRLE Laurent, et que la Commune renonce à user du droit de préemption sur les biens suivants :

Numéro d'ordre	Situation du bien	Références cadastrales	Contenance	Nature	Zonage du P.L.U.	Observations particulières
24R0035	5 Rue des Fauvettes Kientzville	Section 30 Parcelle 312/40	05 a 84 ca	Bâti	UC	
24 R0036	12 Rue Mozart	Section 27 Parcelle 162	06 a 00 ca	Bâti	UB	
24 R0037	22 Rue des Rossignols Kientzville  (un appartement et une cave en copropriété)	Section 31 Parcelles 238 242 244 249 255	04 a 13 ca 00 a 57 ca 00 a 02 ca 05 a 86 ca 06 a 89 ca	Bâti	UBk N	

## **DCM-2024-11-8**

### **8. COMMUNICATIONS**

#### **M. Olivier SOHLER, Maire :**

##### **- Communauté de Communes de Sélestat**

Le 28 novembre 2024, le Maire se rendra au Tribunal Administratif de Strasbourg concernant un litige relatif à la non attribution d'un fonds de concours sollicité par la ville de Sélestat pour son Projet Charlemagne. Il en informe les membres présents afin qu'ils ne soient pas étonnés de le lire les conclusions prochainement dans la presse.

##### **- Vœux du Maire**

Le Maire informe que les Vœux du Maire sont prévus le 3 janvier 2025 à 19h00 selon la formule usuelle.

##### **- Pavillon de Chasse**

Le Maire indique qu'il a signé la convention avec la Fondation du Patrimoine concernant le Pavillon de Chasse. Le Maire ajoute qu'aucun investissement n'a été engagé pour le moment. La décision d'investir sera prise en fonction de la collecte des dons réalisés. Il présente les flyers qui seront distribués à cet

effet en rappelant que les dons permettent une défiscalisation intéressante. Il ajoute l'importance de mobiliser tant les entreprises que les citoyens. De même, une candidature a aussi été effectuée auprès de la Mission BERN et la Commune saura, au printemps 2025, si le projet sera retenu.

- **Tulipier de Virginie** : Hommage à Monsieur Jean-Philippe HIHN, Ancien Premier Adjoint.

Le Maire informe les membres présents qu'un tulipier de Virginie a été planté devant la salle d'évolution de l'Ecole Elémentaire Simone VEIL. Il est prévu l'installation d'une plaque en souvenir du Premier Adjoint, Monsieur Jean-Philippe HIHN.

Une inauguration officielle est à prévoir au printemps 2025 en présence, notamment de l'Association des Dons d'organes (ADOT) et peut-être en lien avec l'Espace Sportif.

Les élus seront informés lorsque le projet sera affiné. Le Maire ajoute que de superbes bancs en grès des Vosges seront également installés sur ce lieu.

**Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire :**

- **Banque Alimentaire**

Madame Régine DIETRICH indique que les dons sont plus faibles que les demandes qui sont en hausses. Elle ajoute que c'est la conjoncture actuelle qui crée cette situation.

- **Fête des Aînés**

Elle informe les membres présents que la Fête des Aînés est prévue le 14 décembre 2024. Elle fait circuler une fiche auprès des membres pour recenser les élus qui seront présents à cet évènement.

Elle informe que le repas sera réalisé par La Couronne et que des musiciens seront présents (les mêmes que les années précédentes).

De plus, en fonction des retours des aînés qui indiquent s'ils seront présents ou non, il est déjà possible d'estimer le nombre de colis à envoyer. Les colis seront notamment distribués aux aînés ne pouvant se rendre à la fête du 14 décembre pour raison de maladie, ceux de l'EHPAD ainsi que les anciennes personnes de l'Eglise.

- **80 ans de la Libération : Projection d'un Film et Débat**

A l'occasion des 80 ans de la Libération, il est prévu une projection d'un film suivi d'un débat le 19 décembre 2024. Un exposé sur la libération de Scherwiller sera réalisé par un historien en première partie et sera suivi par la projection du film « La Chambre 12 ».

Il est possible de toucher un public large, le film est accessible à partir de 10 ans et évoque les femmes durant la résistance.

- **Trame Verte et Bleue**

Madame Régine DIETRICH informe que les arbres fruitiers vont être récupérés à Villé et que le reste à charge se situe entre 5 et 10 euros par arbre, selon le type d'essence.

Monsieur Hubert GUIOT, Conseiller Municipal, a le souvenir que c'était plus cher. Madame Nadine VOLK, Conseillère Municipale, indique que le prix était d'environ 30 euros. Le Maire l'informe que les 30 euros représentent le prix total et non le reste à charge.

Madame Régine DIETRICH indique que les ouvriers de l'atelier déposeront les arbres à l'EHPAD le vendredi 29 novembre 2024.

**M. Philippe SCHEBLING, Adjoint au Maire :**

**- Éclairage public à Kientzville**

Monsieur Philippe SCHEIBLING informe les membres présents que les travaux ne seront pas terminés avant fin janvier 2025 en raison d'un oubli de commandes de mâts.

**- Réunion publique à Scherwiller du SDEA : opération de mise à disposition de cuves de récupération des eaux pluviales**

Une nouvelle présentation au public est prévue le jeudi 6 mars 2025 à 18h00 dans la salle Alphonse HAAG. Les dernières réunions publiques se sont tenues à Sélestat, Muttersholtz et Châtenois.

Monsieur Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, ajoute que le SDEA a aussi contacté les entreprises pour les encourager à pratiquer le déracordement des grandes surfaces. Madame Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, demande si les entreprises peuvent bénéficier de subventions. Monsieur Philippe SCHEIBLING l'informe qu'elles peuvent également être subventionnés par l'Agence de l'Eau.

Monsieur Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, ajoute que ce choix est avant tout un état d'esprit. Monsieur Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué, indique que cela évite aussi une grande quantité d'eau pluviale dans les stations d'épuration.

Monsieur Philippe SCHEIBLING indique que la station d'épuration de Sélestat fait l'objet d'une en demeure avec obligation de se mettre en conformité par le Préfet du Bas-Rhin.

**- Remerciements aux agents techniques communaux**

Monsieur Philippe SCHEIBLING adresse ses remerciements aux agents communaux des ateliers qui ont assuré la viabilité hivernale suite à la neige qui est tombée le jeudi 21 novembre 2024.

**Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire :**

**- Répétition générale solidaire**

Le 20 novembre 2024 s'est tenu la répétition de la chorale La Rockale dans la salle HAAG. La répétition était ouverte au public en échange de denrées alimentaires pour l'Épicerie Sociale Paprika. Madame Gwenaëlle RUHLMANN indique que les personnes présentes étaient généreuses et ont amené beaucoup de produits d'hygiène.

**M. Guy ENGEL, Conseiller Municipal :**

**- Branches de sapins**

Il demande si c'est possible d'en récupérer. Le Maire l'informe qu'il n'y en a pas beaucoup mais que la Commune a prévu une récupération de branches pour les particuliers aux Ateliers Municipaux les 28 et 29 novembre 2024 au matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Philippe SCHEIBLING

Secrétaire

Olivier SOHLER

Maire



# COMMUNE DE SCHERWILLER

## Réunion du Conseil Municipal du 28 janvier 2025

Membres en exercice : 23 Présents : 19 Absents et excusés : 3 Absents : 1 Procurations : 3

DCM-2025-01-1

### 1. Approbation du procès-verbal de la Séance du 27 novembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2024 préalablement diffusé est approuvé à **LA MAJORITÉ** des membres présents lors de la séance

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire			X	
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAESELL Dominique	Conseiller Municipal	Absent			
RIFF Anne	Conseillère Municipale				X
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale		X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par Procuration à Mme Régine DIETRICH	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

Pour extrait conforme  
SCHERWILLER, le 29 janvier 2025  
La Secrétaire de Séance

*L. PALMER*

Laurence PALMER

Pour extrait conforme  
SCHERWILLER, le 29 janvier 2025  
Le Maire



*[Signature]*

Olivier SOHLER